

TRACY LE MONT

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4	Nombre d'abonnés	5
1.5	Eaux brutes	6
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2	Achats d'eaux brutes	6
1.6	Eaux traitées	7
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016	7
1.6.2	Production	7
1.6.3	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5	Autres volumes	9
1.6.6	Volume consommé autorisé	9
1.6.7	Suivi de production du forage et du temps de fonctionnement de la surpression	10
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1	Modalités de tarification	11
2.2	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3	Recettes	13
2.4	Suivi des impayés (sommes passées en non valeurs)	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	15
3.2.1	Définition jusqu'en 2012 (P103.2A)	15
3.2.2	Définition à partir de 2013 (P103.2B)	15
3.3	Indicateurs de performance du réseau	19
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.3	Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	20
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21

4.	Financement des investissements	22
4.1	Branchements en plomb	22
4.2	Montants financiers	22
4.3	Etat de la dette du service.....	22
4.4	Amortissements	22
4.5	Présentation des projets	23
4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
5.1	Abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité (P109.0)	24
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25
7.	Annexe : Veille réglementaire	26

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : TRACY LE MONT
- Caractéristiques (Commune, EOCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	OUI	NON
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : TRACY LE MONT
- Existence d'une CCSPL OUI NON
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT OUI, date d'approbation : *en cours* NON
- Existence d'un règlement de service OUI, date d'approbation : 13/02/2004 NON
- Existence d'un schéma directeur OUI, date d'approbation : 23/04/2003 NON

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un « habitant desservi » toute personne – y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe une antenne du réseau public d'eau potable à proximité sur laquelle elle est - ou elle peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 773** habitants au 31/12/2016 (1 782 au 31/12/2015).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

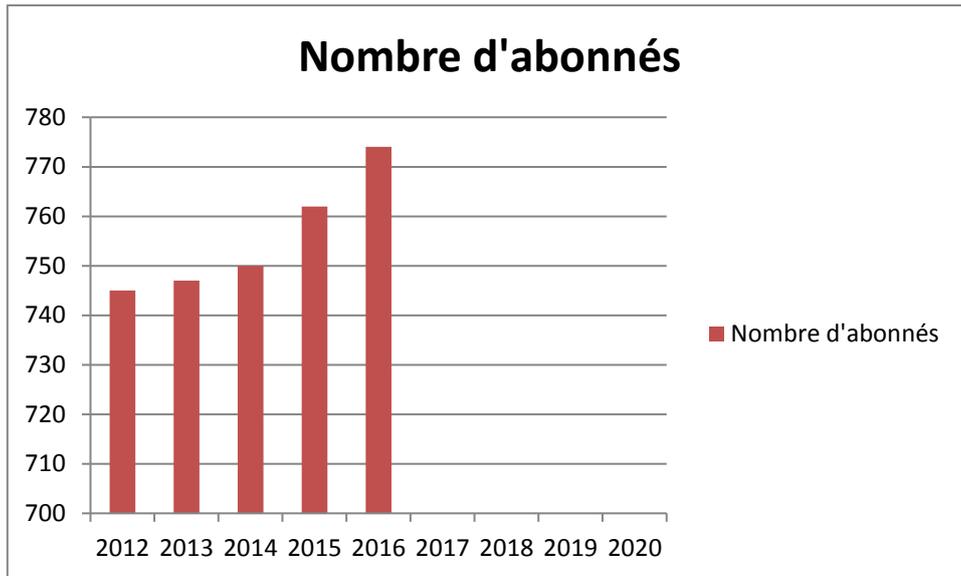
Le service public d'eau potable dessert **774** abonnés au 31/12/2016 (762 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Variation en %
TRACY LE MONT	762	774	774	-	+ 1,57 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **57.33** abonnés/km au 31/12/2016.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2.29** habitants/abonné au 31/12/2016.



1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **85 263 m³** pour l'exercice 2016.

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³
Prélèvement indice BRGM 1052 x 0014 pour le puits	23 154
Prélèvement indice BRGM 1052 X 0015 pour les 2 captages gravitaires	62 109

Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

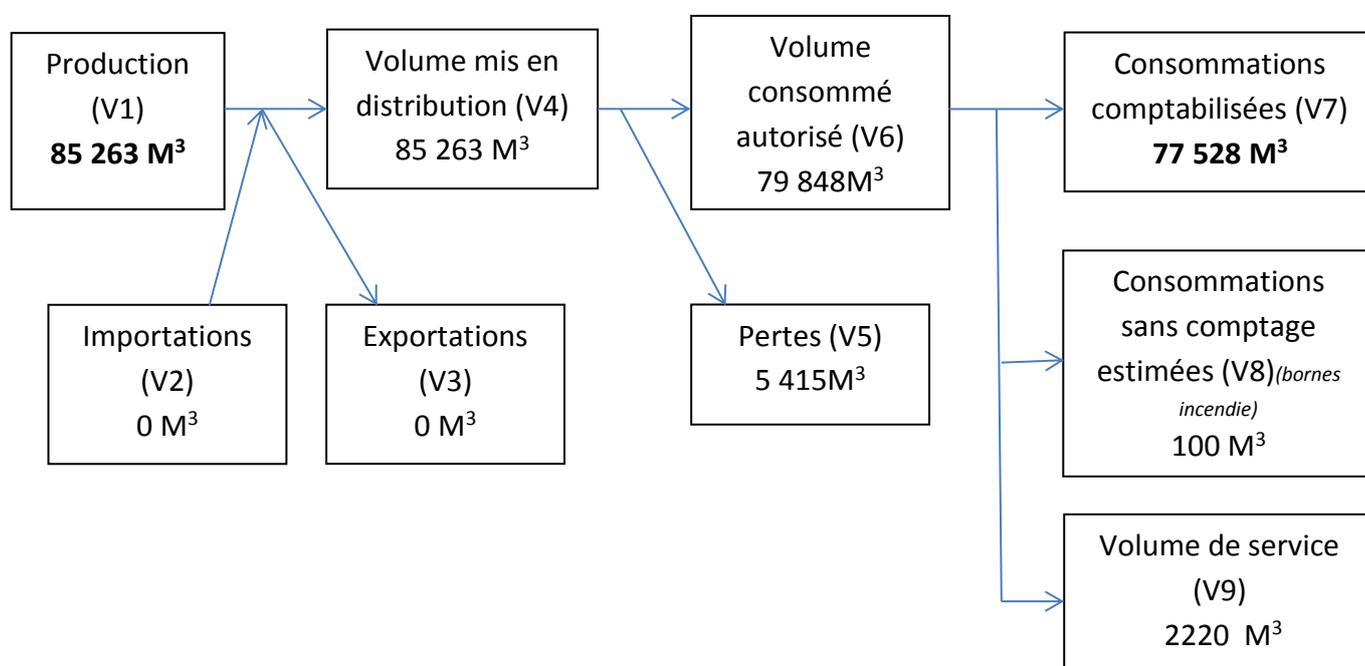
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%

1.5.2 Achats d'eaux brutes

Sans objet

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



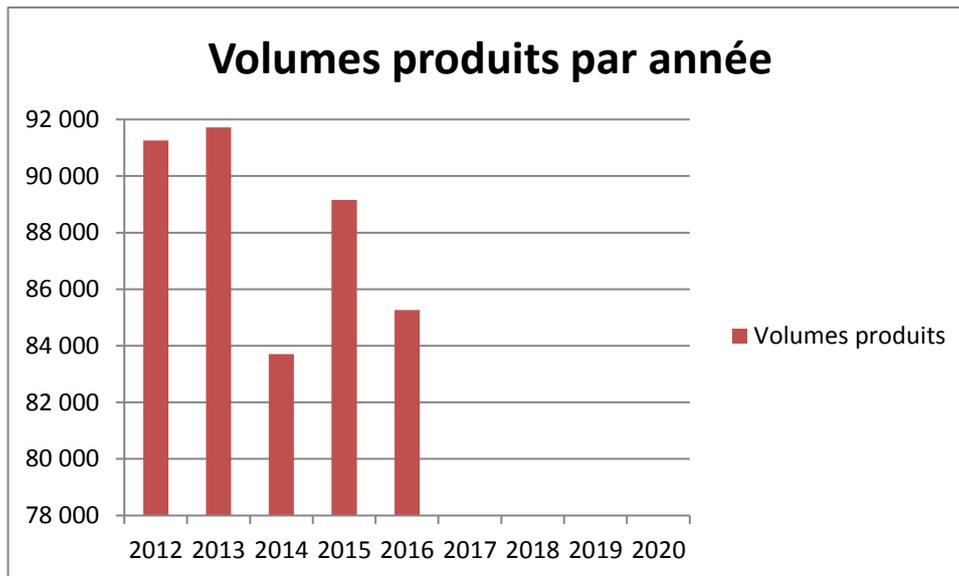
1.6.2 Production

Le service a **1 installation de traitement**.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
STATION DE POMPAGE dite « POITTEVIN » Profondeur forage : 19.60 m + captages Capacité du réservoir semi-enterré : 800 m ³	Injection sous pression de chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé en présence d'usines de traitement générant des pertes par exemple.

Ressource	Volumes produits durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes produits durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Prélèvement indices BRGM 1052X0014 et 0015	89 154	85 263	-4,36 %	80



Sources : 62 109 m³

Forage : 23 154 m³

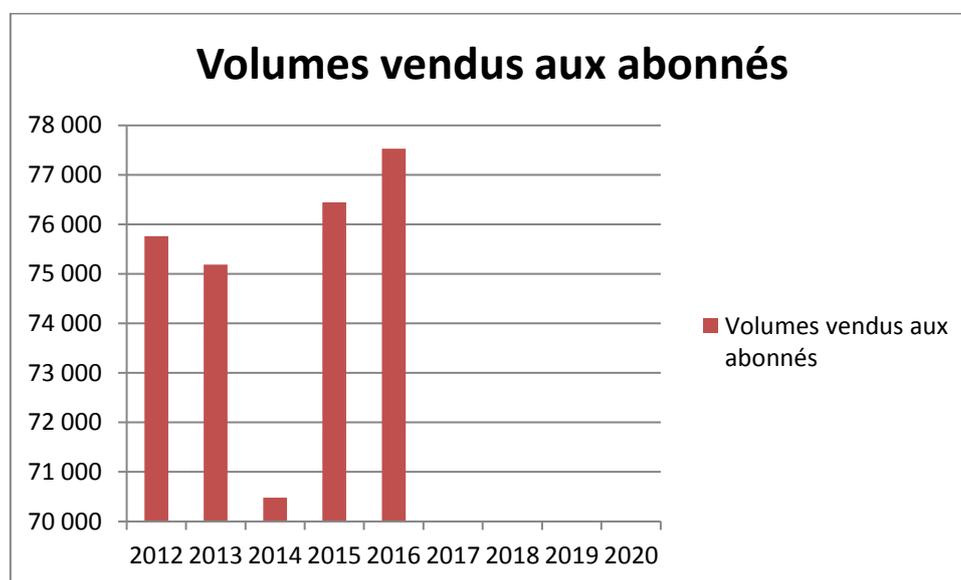
1.6.3 Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	76447	77 528	+1,41%
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total vendu aux abonnés (V7)	76447	77 528	+1,41 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5 Autres volumes

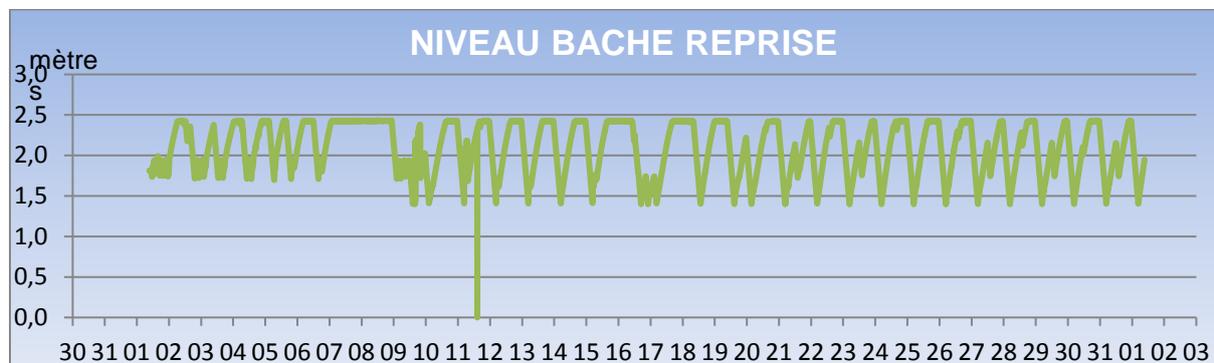
	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice en 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 973	100	-96,64 %
Volume de service (V9)	2 477	2 220	-10,37 %

1.6.6 Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	81 897	79 848	-2,50 %

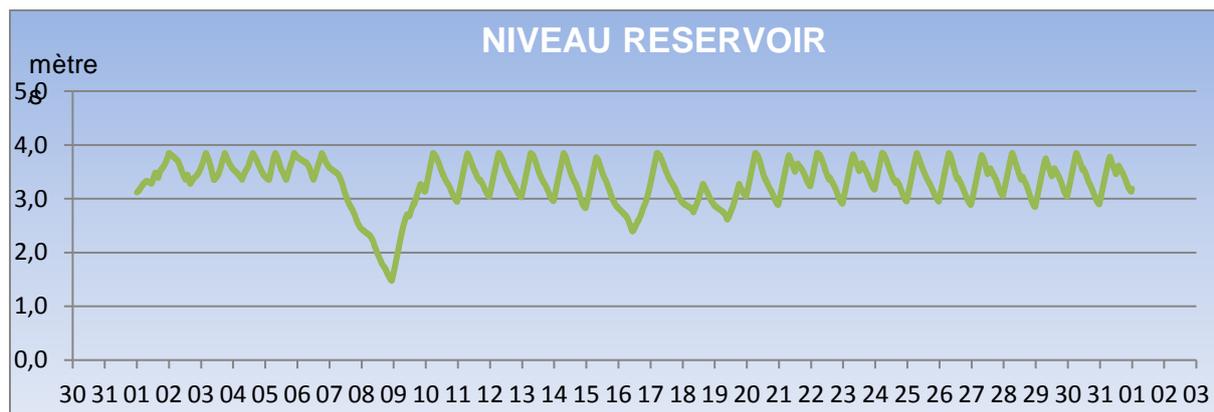
1.6.7 Suivi de production du forage et du temps de fonctionnement de la surpression

Niveau d'eau dans la bache de reprise :



Le 12 août : dépannage A.C.T.E.

Niveau du réservoir semi-enterré 800 m³ :



(données correspondantes au mois d'août 2016)

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **13,5 kilomètres** au 31/12/2016.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015

0 € au 01/01/2016

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	18 €	24 €/an (soit 2€/mois)
Part proportionnelle (€HT/ m ³)		
De 0 à 120 m ³	1.30	1.50
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de la TVA	0%	0%
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,068 €/m ³	0.07 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'eau)	0.415 €/m ³	0.415 €/m ³
VNF prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

L'assujettissement à la TVA est appliquée volontairement pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération de 27/03/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	18	24
Part proportionnelle	156 (1.30€/ m ³)	180 (1.50€/m ³)
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174.00 €	204.00 €
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.16	8.40
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49.80	49.80
VNF Prélèvement	0	0
TVA	0	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57.96	58.20
Total	231.96	262.20
Prix TTC au m ³	1.933	2.185

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

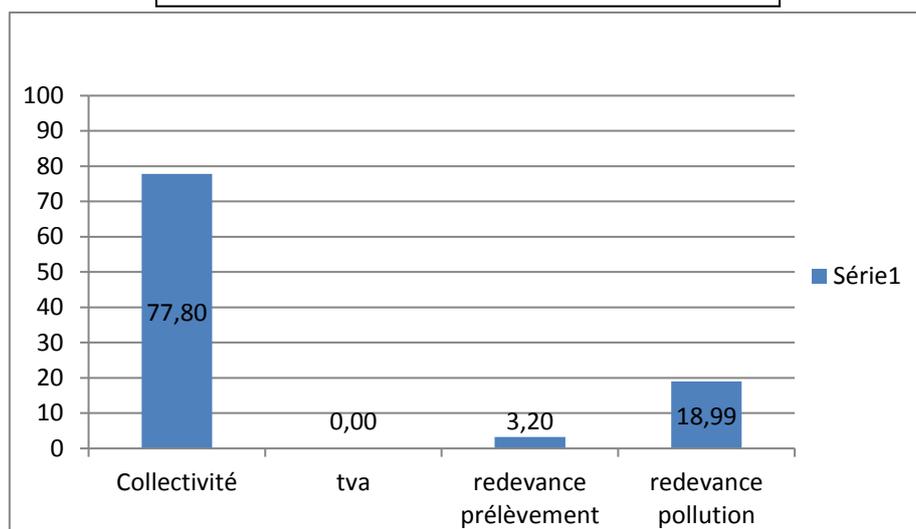
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de **77 528** m³/an.

REPARTITION AU 01 JANVIER 2016

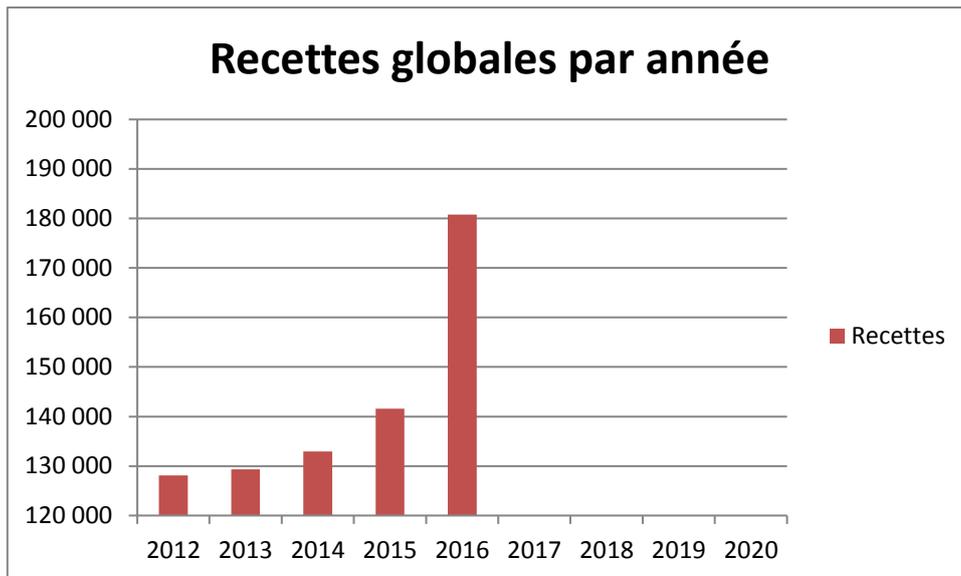


2.3 Recettes

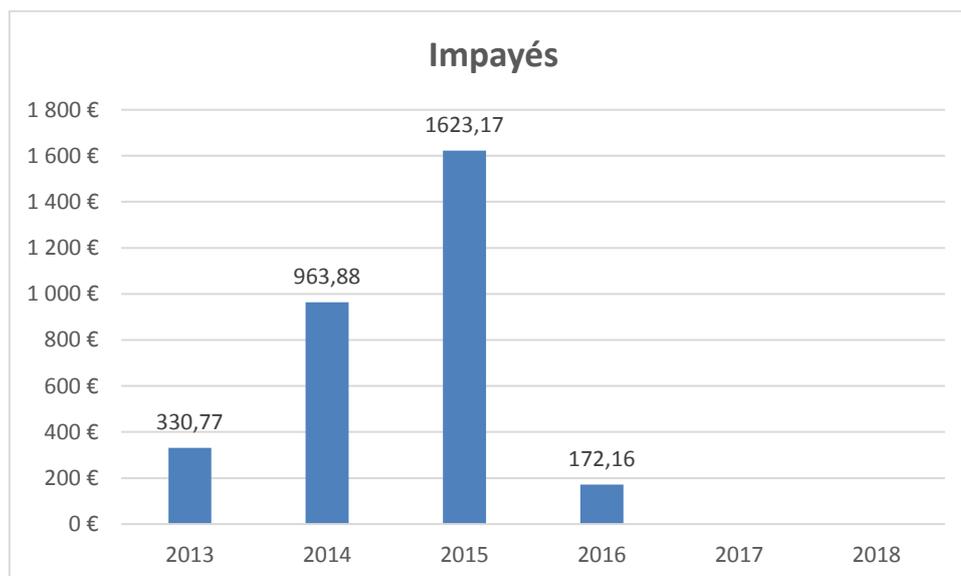
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	141 571	180 778	+27,69 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	141 571	180 778	+27,69 %
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser) : Frais ouverture/ fermeture	0	0	0
Total autres recettes			
Total des recettes	141 571	180 778	+27,69 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : **180 778 €**



2.4 Suivi des impayés (sommes passées en non valeurs)



3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	8	0	8	0
Paramètres physico-chimiques	9	0	9	0

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice a changé de définition à partir de l'exercice 2013, celui-ci ne doit être comparé qu'à compter de 2013 (date de la mise en place des nouvelles modalités pour ce nouvel indice).

3.2.1 Définition jusqu'en 2012 (P103.2A)

Sans objet.

3.2.2 Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

		Nombre de points	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures.	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, de plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence e travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			
Les 15 points de la partie A doivent être obtenus pour bénéficier de points supplémentaires			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui ¹² : 10 points Non : 0 points	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui Oui ¹ : condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	³ 50% minimum : condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions	100% (5 points)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	³ 0 à 15 points sous conditions	70% (12 points)

¹ Un taux minimum de 50% est requis - les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

² Un taux minimum de 50% est requis - les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 10, 11, 12, 13,14 et 15 points

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)			
40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 points	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 points	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 points	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 points	0
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 points	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 points	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 points	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 points	0
TOTAL		120	62

N'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le **rendement du réseau de distribution** permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

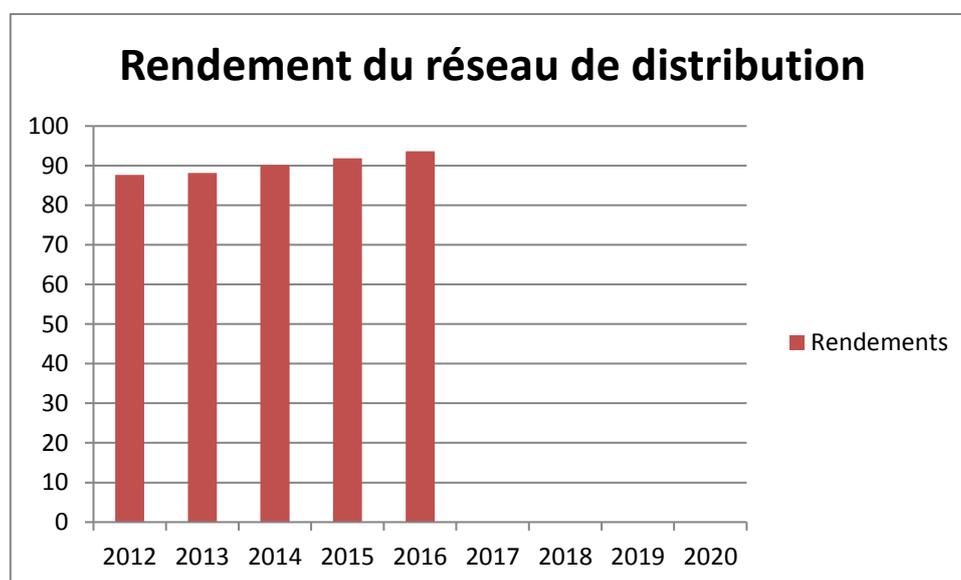
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V6+V3}{v1+V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également **rendement primaire du réseau**) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau (P104.3)	91.86 %	93.65 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) m3/jour/km	16.62	16.20
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. Rendement primaire)	85,75 %	90.93 %



3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptabilisés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{(V4-V7)}{365 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.57** m³/j/km.

3.3.3 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4-V6}{365 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de **1.10** m³/j/km.

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire inclus les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément a été remplacé

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0,296

Au cours des 5 dernières années, **0,296 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Lx+(Lx-1)+(Lx-2)+(Lx-3)+(Lx-4)}{5 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte}} \cdot 100$$

Pour l'année **2016**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,44%**.

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**.

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016
Nombre total des branchements	774
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	5
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	13
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.65 %
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	1.68 %

4.2 Montants financiers

	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	197 960 €
Montants des subventions en €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €

4.3 Etat de la dette du service

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		27986	134 229
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital		
	En intérêts		

4.4 Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de **41 322 €**.

4.5 Présentation des projets

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation station pompage d'exhaure	130 000	130 000

4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
1° Canalisation rue des Brossiers	2016	123 400
2° Réfection des installations hydrauliques station pompage	2016	24 770
3° Réhabilitation génie civil station pompage	2016	24 860
4° Remplacement armoire de commande station ppage	2016	24 930

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versement à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € a été abandonné et/ou versé à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2016.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listés les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
Indicateurs descriptifs du service			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 782	1 773
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (€/m ³)	1,933	2,185
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	62
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91.86 %	93.65 %
	Indice linéaire de consommation (ILC)	16.62	16.20
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	2.58	1.57
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour)	1.47	1.10
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0 %	0,44 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0	0

7. Annexe : Veille réglementaire.

SERVICES PUBLICS :

1 / Mention du prix du litre d'eau sur la facture : une obligation au 1^{er} janvier 2017

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'arrêté du 10 juillet 1996 (*modifié par l'arrêté du 28 avril 2016*) fixe une méthode unique pour déterminer le « prix du litre d'eau » qui doit être mentionné sur la facture.

- ◆ Lorsque la facture porte à la fois sur l'eau potable et l'assainissement collectif, le « prix du litre d'eau » intègre les éléments de la facture concernant à la fois l'eau potable et l'assainissement collectif (*hors abonnements*).
- ◆ Lorsque la facture concerne uniquement le service d'assainissement collectif, le « prix du litre d'eau » doit y être mentionné.
- ◆ A l'exception de l'abonnement, le prix du litre d'eau intègre toutes les autres composantes faisant partie de la facture d'eau : redevances de l'agence de l'eau, TVA, autres taxes et redevances s'il y a lieu (*VNF, ...*). Le prix du litre d'eau ne dépend donc pas uniquement des tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, puisqu'il inclut également d'autres charges (*dont les tarifs sont fixés par l'agence de l'eau notamment*). Il s'agit de refléter l'ensemble des sommes que paye l'abonné, quel qu'en soit le bénéficiaire.
- ◆ Le montant d'abonnement qui doit figurer à côté du prix du litre d'eau dépend de la périodicité de la facturation (*s'il s'agit d'une facture annuelle, il faut indiquer le montant de l'abonnement pour 1 an ; s'il s'agit d'une facture semestrielle, il faut indiquer le montant de l'abonnement pour 6 mois ; etc...*).
- ◆ Les éléments spécifiques à certaines factures (*ex : frais d'ouverture de branchement, pénalités pour retard de paiement, frais de recouvrement supplémentaires à la suite de factures impayées, ...*) ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du prix du litre d'eau.

Cet exercice a pour objet de permettre à l'utilisateur des comparaisons avec le prix de l'eau en bouteille.

Pas sûr que le nombre de zéro contenu dans ce prix incite à l'économie d'eau car le prix affiché va sembler très faible.

TECHNIQUES :

Désinfection des réservoirs d'eau potable

Les réseaux de distribution et réservoirs d'eau potable sont des ouvrages stratégiques qu'il s'agit d'entretenir pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur. Leur lavage et leur désinfection doivent donc être programmés et réalisés dans les règles de l'art.

Réservoirs et canalisations stockent et acheminent l'eau potable jusqu'au robinet des consommateurs. Pour maîtriser les risques de contamination de l'eau, la réglementation française a fixé les opérations d'entretien.

Les réseaux de distribution et d'installations d'eau destinée à la consommation humaine doivent être nettoyés, rincés et désinfectés avant toute mise ou remise en service.

Les réservoirs qui équipent ces réseaux doivent, pour leur part, être entretenus au moins une fois par an. Car, comme le souligne le guide technique sur l'inspection publié par l'Astee en 2013, le nettoyage et la désinfection des réservoirs et canalisations d'eau destinée à la consommation humaine, « *on ne désinfecte bien que ce qui est propre* ».

Les produits de désinfection autorisés pour l'entretien sont inscrits à l'article R 1321-54 du Code de la santé publique. Le guide préconise une faible rémanence et déconseille l'emploi de produits deux en un dits « nettoyeurs-désinfectants », sachant que l'entretien des ouvrages doit comporter une phase de nettoyage suivie d'une phase de désinfection.

D'autre part, il liste les substances qui devraient être contenues dans les produits de désinfection : désinfectants autorisés pour le traitement de l'eau (*dérivés du chlore, peroxyde d'hydrogène*), codésinfectants (*également soumis à la directive Biocide*) et additifs techniques en quantité strictement limitée.

Concernant les réservoirs, les services d'eau potable ou leurs exploitants doivent planifier cette opération d'entretien qui consiste à vider, isoler, nettoyer mécaniquement ou chimiquement, rincer abondamment et désinfecter chaque cuve annuellement. Le succès de ces opérations nécessite d'établir un planning des tournées et repose sur une bonne anticipation et sur le respect du protocole technique.

L'entretien annuel réalisé en interne ou par des prestataires spécialisés donne l'occasion aux équipes de contrôler l'état de santé des ouvrages grâce à une inspection visuelle préliminaire et un diagnostic des cuves vides. Il permet notamment de vérifier l'état des équipements immergés et de l'étanchéité du revêtement. En outre, la qualité de l'eau est contrôlée après remise en eau partielle du réservoir, via des prélèvements réalisés dans les vingt-quatre heures suivant la fin des opérations de nettoyage et de désinfection.

Les canalisations sont quant à elles, nettoyées et désinfectées lors d'un renouvellement, de la pose de neuf ou en cas de problème de qualité de l'eau en réseaux : contamination bactériologique, turbidité, problème de fuite ou casse importante.

Comme le rappelle encore le guide de l'ASTEE, la problématique varie notamment selon que les canalisations sont isolables ou non et que les branchements ont un diamètre supérieur ou inférieur à 40mm.

Les cinq étapes d'entretien restent identiques à celles pratiquées sur les réservoirs : opérations préliminaires (*dont règles de chantier*), nettoyage, désinfection, rinçage et contrôle de l'eau.

Ainsi, bien entretenus, les réservoirs et réseaux d'eau français ont tout pour durer et garantir la qualité de l'eau distribuée !

INVENTAIRE ELECTROMECHANIQUE :

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTROMECHANIQUES Commune de TRACY LE MONT

Suivant l'indice VP.243 relatif à la Gestion Patrimoniale des réseaux d'eau potable

SITE de PRODUCTION	puits et captages de "Poittevin"	Année création
<u>Puits</u> : profondeur 19,60m		
1 génie civil (POITTEVIN)	réhabilitation	2016
2 groupes électropompes immergés exhaure		
	Groupe n°1	débit = 20 m ³ /h ???
	Groupe n°2	débit = 20 m ³ /h ???
1 compteur d'eau de production - AQUILA V4 - DN 65 mm (reprise)		2015
1 compteur d'eau de production – AQUILA V4 - DN 65 mm (puits)		2015
1 poste de traitement CIR avec injection d'eau chlorée dans la bêche de stockage		
1 équipement hydraulique		2016
1 armoire électrique de commande pour 2 groupes d'exhaure + 2 pompes de reprise		2016
1 équipement de télésurveillance SOFREL - S550		2009
2 pompes de reprise KSB - puissance 7,5 KW	(H.S.)	???
1 pompe de reprise GRUNDFOS - CRE 20.7 - puissance 7,5 KW avec variateur intégré		2012

SITE de STOCKAGE et de SURPRESSION	Année création
Réservoir semi enterré de capacité 800 m ³	
<u>Surpresseur d'eau comprenant :</u>	???
2 pompes sous fourreau (20 m ³ /h)	
1 pompe sous fourreau (60 m ³ /h)	

2 réservoirs hydropneumatiques CHARLATTE – 2 000 litres/unitaire - 10/15 bars	2004
1 compteur d'eau - Woltmag - DN100mm	???
1 armoire électrique de commande pour 3 groupes de surpression	???
1 équipement de télésurveillance SOFREL - S550	2009
1 groupe électrogène de secours 42 KVA avec armoire de commande N/S	???

Le 31 décembre 2016

QUELQUES CHIFFRES DE CAPTAGES : (données Agence de l'EAU) *ci-joint*